



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## compléments alimentaires

Question écrite n° 3165

### Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le développement des produits dits « compléments alimentaires ». Elle lui indique que, suivant en cela une tendance fortement ancrée dans le comportement des populations du continent nord-américain, ils connaissent une croissance de leurs ventes. Elle l'informe également que pour en justifier la commercialisation, l'information délivrée laisse souvent supposer que des « autorités médicales » apporteraient leur concours pour répondre à des carences. Cette caution prétendument scientifique permet de diffuser tout produit dans la mesure où sa concentration reste inférieure à des doses thérapeutiques, surtout s'il n'apparaît pas comme toxique ou médicamenteux. Elle lui demande son sentiment sur ce point, considérant que la population n'ayant pas les connaissances médicales requises peut se laisser abuser par ces procédés.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marcelle Ramonet](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3165

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 septembre 2002, page 3230